

premier degré option Métiers de la forme

RNCP476 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur des métiers de la forme exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics dans les activités de remise en forme.

Il encadre un athlète lors d'une compétition.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics aux méthodes et techniques de remise en forme et d'entraînement (gymnastique, aérobic, chorégraphie, musculation...) visant à entretenir et améliorer la condition physique, et/ou à la préparation physique sportive de loisirs ou de haut niveau.

Il organise, anime et conduit des actions physiques et sportives (cours collectif), des programmes de remise en forme (entretien physique et de renforcement musculaire) et/ou d'entraînement (musculation et cardiotraining), en intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au niveau, aux caractéristiques et besoins du public.

Il organise son activité en préservant l'intégrité physique du pratiquant, dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation, et dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il planifie les activités proposées par la structure ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

Il optimise l'utilisation du matériel.

Il promeut la pratique des techniques de remise en forme et organise des manifestations au sein de sa structure.

Il participe au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Animer un groupe de pratiquants tous publics en proposant des situations pédagogiques - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

2

Maîtriser les principes des différentes activités, les techniques de remise en forme et d'entraînement, les spécificités

du matériel et appareils utilisés, ainsi que les méthodes d'apprentissage et d'entraînement associées.

Maîtriser et intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique des techniques de remise en forme ainsi que les normes et mesures de prévention et de sécurité associées.

Concevoir, conduire et évaluer des séances collectives en musique : d'activation cardio-vasculaire, de renforcement musculaire, d'étirement musculaire et de cardio-training en plateau, et des séances individuelles sur plateau : de renforcement musculaire et/ou de cardio-training.

Choisir les outils pédagogiques (musiques, matériels...) adaptés au type d'activité proposé et aux caractéristiques du public.

Créer et mémoriser une chorégraphie, des séquences rythmiques et conduire les exercices dans le respect de la musique : pulsation, tempo, intensité, etc.

Maîtriser les gestuelles et les techniques pour transmettre et démontrer, de façon claire et lisible, les fondamentaux des activités de la forme et les paramètres techniques de performance.

Développer les facteurs contribuant à la performance en mettant en œuvre des programmes de préparation physique et psychologique de l'athlète, un entraînement à partir des différentes méthodes et techniques : de renforcement musculaire (avec ou sans matériel), d'étirement, de relaxation, de culturisme, de gymnastique, de développement des capacités aérobie, etc.

3

Concevoir, conduire et évaluer, dans le respect du projet d'animation global de la structure.

Organiser les plannings de cours (activités - lieux de pratique - éducateurs) en intégrant les contraintes de matériel (particularité des machines – veille technologique), d'espace et de groupe.

Assurer l'entretien et la maintenance du matériel et des appareils.

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion des disciplines athlétiques et de développement de la structure (stages, compétitions, événements festifs, démonstrations, portes ouvertes ...).

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe. Coordonner une équipe pédagogique.

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur marchand ou associatif, en tant que salarié ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes), dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur des activités de remise en forme
 animateur ou animateur sportif ou animateur de loisirs sportifs
 Educateur territorial des APS (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option métiers de la forme, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Le jury sera composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/476/>